Une villa et 500.000 euros pour le président sortant Nkurunziza

@rib News,Â 22/01/2020Â â€“ Source AFP Une villa de "trÃ¨s haut standing", un chÃ¨que d'environ 500.000 euros, un salaire Ã vie : voici les principaux avantages dont le prÃ©sident sortant burundais Pierre Nkurunziza devrait bÃ©nÃ©ficier Ã son dÃ©part annoncÃ© de la prÃ©sidence en mai 2020.

Une loi adoptÃ©e mardi, dont l'AFP a pris connaissance mercredi, prÃ©voit que dÃ¨s la fin de son mandat, un prÃ©sident qui a Ã©tÃ© Ã©lu au suffrage universel bÃ©nÃ©ficie notamment d'une "villa de trÃ¨s haut standing construite sur les fonds publics dans la localitÃ© de son choix dans les 5 ans, ainsi que d'une allocation unique de 1 milliard de Fbu" (prÃ¨s de 500.000 euros). Cette somme reprÃ©sente une fortune au Burundi oÃ¹ dÃ©sormais 75% de la population vivent en dessous du seuil de pauvretÃ©. Le projet de loi, adoptÃ© par 98 voix pour et 2 voix contre, fait la distinction entre les anciens chefs d'Etat Ã©lus au suffrage universel, - en l'occurrence le seul Pierre Nkurunziza -, et ceux issus de "convention ou d'accord (de paix)" tels que Sylvestre Ntibantunganya (1994-1996) et Domitien Ndayizeye (2003-2005). "Un prÃ©sident qui a accÃ©dÃ© au pouvoir par un simple consensus d'un groupe de politiciens n'a pas la mÃªme considÃ©ration que celui qui a Ã©tÃ© Ã©lu dÃ©mocratiquement au suffrage universel direct", a justifiÃ© la ministre de la Justice, AimÃ©e-Laurentine Kanyana. Le projet de loi exclut de son champ d'application les prÃ©sidents qui seraient arrivÃ©s au pouvoir par un coup d'Etat, comme Pierre Buyoya (1987-1993, 1996-2003). Outre la villa et l'allocation d'environ 500.000 euros, l'ex-prÃ©sident Ã©lu au suffrage universel doit recevoir les mÃªmes traitements que le vice-prÃ©sident de la RÃ©publique en exercice durant les sept premiÃ¨res annÃ©es qui suivent la fin de son mandat. Il bÃ©nÃ©ficie ensuite et pour le reste de sa vie d'une indemnitÃ© Ã©gale aux Ã©moluments d'un dÃ©putÃ©. - Comme promis - "Les avantages qu'on va octroyer au prÃ©sident en fin de mandat sont exorbitants si on tient compte de la crise que traverse le pays, mais la mesure est positive puisqu'elle semble indiquer trÃ¨s clairement que M. Nkurunziza ne se reprÃ©sentera pas comme il l'a promis", a estimÃ© Ã l'AFP un diplomate en poste au Burundi sous couvert de l'anonymat. Le projet de loi prÃ©voit par ailleurs que sur le plan judiciaire, "les dispositions qui protÃ¨gent l'honneur, la dignitÃ© et l'intÃ©gritÃ© physique du chef de l'Etat sâ€™appliquent Ã l'ancien chef de lâ€™Etat" et la Cour suprÃªme demeure compÃ©tente le concernant. "C'est une loi taillÃ©e sur mesure pour Pierre Nkurunziza et qui est indÃ©cente dans un pays comme le Burundi, qui s'est appauvri au cours de son mandat", a dÃ©noncÃ© Ã l'AFP un dÃ©putÃ© d'opposition qui a requis l'anonymat. "C'est une simple reconnaissance que nous manifestons et qui n'est pas Ã la hauteur de son leadership et de son dÃ©vouement", a pour sa part justifiÃ© un cadre de la prÃ©sidence. Au pouvoir depuis 2005, le prÃ©sident burundais, 55 ans, a surpris les observateurs en assurant en juin 2018 qu'il ne se prÃ©senterait pas Ã sa propre succession le 20 mai 2020, alors que la nouvelle Constitution de 2018 le lui permet. Depuis, le prÃ©sident multiplie les adieux lors de cÃ©rÃ©monies officielles, comme fin dÃ©cembre devant les corps de dÃ©fense du pays. Mais d'aucuns dans le pays, notamment dans les rangs de l'opposition, ont Ã©mis des doutes quant Ã ses vÃ©ritables intentions. L'annonce en avril 2015 de sa candidature Ã un troisiÃ¨me mandat controversÃ© avait plongÃ© son pays dans une grave crise politique Ã©maillÃ©e de violence qui ont fait 1.200 morts et dÃ©placÃ© plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2015, selon les estimations de la Cour pÃ©nale internationale.